

Service instructeur
Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

N° 3^e/17-07

Service consulté
Direction des Routes
et des Transports

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 FEV. 2007

ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 - Acquisitions de terrains de voirie

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver les acquisitions de terrains liées aux opérations de la voirie départementale. Le montant de ces transactions immobilières s'établit comme suit : Acquisition : 89 543,00 € - Régularisation : 4 013 € Aliénation : 43 790 €.*

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les acquisitions et les aliénations de terrains par le Département du Haut-Rhin, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant sur les tableaux annexés au rapport et concernant les opérations ci-après :

I. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

1°) R.D. 44 I - Commune de BERRWILLER - Acquisition de trois parcelles de terrains dans le cadre de la modification du plan d'alignement de la R.D. 44 I à BERRWILLER.

Superficie concernée : 0 a 16 ca

Valeur des terrains : 4 750 € l'are, conformément à un avis du Domaine en date du 12 octobre 2006

Indemnité principale : 4 750 € l'are X 0 a 16 ca : 760,00 €

Coût de l'opération : 760,00 €

2°) R.D. 83 - ROCADE OUEST DE COLMAR - Commune d'INGERSHEIM - Travaux déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 14 février 2000 et dont les effets ont été prorogés jusqu'au 14 février 2010.

Superficie concernée : 54 a 37 ca dont 12 a 08 ca de terrains communaux à acquérir à l'Euro symbolique.

Valeur des terrains :

1 525 € l'are pour les terrains situés en zone AOC
7 500 € l'are pour les terrains annexes à propriété bâtie

Indemnité principale :

1 525 € l'are X 41 a 00 ca	:	62 525,00 €
7 500 € l'are X 1 a 29 ca	:	9 675,00 €
Terrains communaux à l'Euro symbolique	:	1,00 €

Indemnité de emploi : 20 % jusqu'à 5 000 €	:	12 988,09 €
15 % au-delà de ce montant	:	

Indemnité de refiltage et indemnité pour perte de revenu viticole :		<u>3 557,66 €</u>
		88 746,75 €

Coût de l'opération	:	88 783,00 €
Montant arrondi	:	

II. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REGULARISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

1°) R.D. 18 bis - Commune de NIEDERENTZEN - Régularisation d'une emprise incorporée de fait dans la voirie départementale. Approbation des indemnités fixées par la Juridiction de l'Expropriation dans un jugement du 28 novembre 2006.

Superficie concernée : 0 a 42 ca

Valeur du terrain : 6 000 € l'are pour un terrain annexe à propriété bâtie.

Indemnité principale : 6 000 € l'are X 0 a 42 ca	:	2 520,00 €
Indemnité de emploi : 2 520 € X 20 %	:	504,00 €
Indemnité pour perte d'un quetchier	:	<u>74,00 €</u>

Coût de l'opération	:	3 098,00 €
----------------------------	---	-------------------

2°) R.D. 18 - Commune d'EGLINGEN - Acquisition auprès d'un propriétaire privé d'une parcelle incorporée de fait dans la voirie départementale.

Superficie concernée : 0 a 15 ca

Valeur du terrain : 700 € l'are, conformément à un avis du Domaine du 18 janvier 2006 établi suite à une vente à ce même propriétaire d'une parcelle située dans la même section cadastrale.

Indemnité principale : 700 € X 0 a 15 ca	:	105,00 €
--	---	----------

Coût de l'opération :		105,00 €
------------------------------	--	-----------------

3°) R.D. 13 bis – Commune de WILDENSTEIN – Régularisation d'emprises incorporées de fait dans la voirie départementale. Approbation des indemnités fixées par la Juridiction de l'Expropriation dans son jugement du 6 novembre 2006.

Superficie concernée : 0 a 45 ca

Valeur du terrain : 1 500 € l'are pour un terrain annexe à propriété bâtie.

Indemnité principale : 1 500 € X 0 a 45 ca	:	675,00 €
Indemnité de remploi : 675 € X 20 %	:	<u>135,00 €</u>
Coût de l'opération	:	810,00 €

III. ALIENATIONS DE TERRAINS

1°) R.D. 429 – Commune de BUHL – Vente à un propriétaire riverain d'un délaissé de la R.D. 429 ne présentant plus d'intérêt pour la voirie départementale.

Superficie concernée : 1 a 85 ca

Valeur du terrain : 3 000 €, conformément à un avis du Domaine en date du 11 juillet 2006.

Indemnité principale : 3 000 € X 1 a 85 ca	:	5 550,00 €
Montant de la vente	:	5 550,00 €

2°) Liaison Rue de la République / Rue Sébastopol – Commune de MUNSTER – Vente à la commune de délaissés ne présentant plus d'intérêt pour la voirie départementale en vue de permettre la réalisation d'un parking complémentaire au centre ville.

Superficie concernée : 13 a 71 ca

Cession à l'Euro symbolique, dans la mesure où la Commune a cédé 2 ha 24 a 32 ca au Département du Haut-Rhin à l'Euro symbolique, dans le cadre de la même opération de voirie.

Montant de la vente	:	1,00 €
----------------------------	----------	---------------

3°) ZAC du Petit Prince – Commune de RIXHEIM – Vente à la Communauté de Communes de l'Ile Napoléon, de deux parcelles ne présentant plus d'intérêt pour la voirie départementale et intégrées dans la ZAC du Petit Prince dont le projet de création a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 12 octobre 2005.

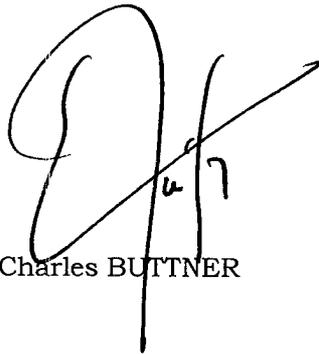
Superficie concernée : 36 a 06 ca

Valeur des terrains : 915 € l'are pour des terrains en nature de terres agricoles destinés à être intégrés dans la ZAC du Petit Prince.

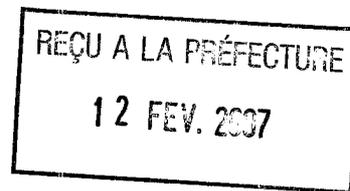
Indemnité principale : 915 € X 36 a 06 ca	:	32 994,90 €
	arrondi à	32 995,00 €
Indemnité de remplacement :	:	<u>5 244,00 €</u>
Montant de la vente	:	38 239,00 €

Les différents tableaux des terrains à acquérir et autres documents sont déposés sur le bureau de votre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 FEV. 2007

TABLEAU Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR
dans le cadre de la modification du plan d'alignement de la RD 44 I

Sur le territoire de la commune de BERRWILLER

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 20 FEV. 2007

M. Y. GRASS 

n° d'ordre		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage				7	8	surface restante en ares	Prix de l'are en €	INDEMNITES				MONTANT TOTAL	
		1	2	3	4					5	6	Indemnité de remploi en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €
n°	section	n° de la parcelle	nature de la parcelle	lieudit	7	8	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	Indemnité de remploi en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
COMMUNE DE BERRWILLER															
1	3	19	sol mais. bât.acc.	Bertschwiller n° 135	DA ROCHA CAMPOS Victor demeurant à WITTELSHEIM	0,06	5,53	4 750	285,00						285,00
2	3	30	sol mais. bât.acc.	Bertschwiller n° 136	Epx FEDER André/Monique née KOEHL	0,01	9,86	4 750)	475,00						475,00
3	3	31	sol mais.	Bertschwiller n° 136A	idem	0,09	9,49	4 750)							
TOTAL GENERAL										760,00					760,00

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par M. GRASS
Tél : 03.89.30.63.40

Colmar, le

**TABLEAU
DE TERRAINS A ACQUERIR**
sur le territoire de la commune d'Ingersheim
R.D. 83 – ROCADE OUEST DE COLMAR

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

à COLMAR, le 16 janvier 2007


Yves GRASS

Designation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage							Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	INDEMNITES					MONTANT		
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	à acquérir en ares					restante en ares	de l'are en €	de la parcelle en €	Indemnité de remploi en €	pour plantation en €	Perte de revenus viticole sur 5 ans et reillage	Valeur de la parcelle en €	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16			
Reports							COMMUNE D'INGERSHEIM											
1	10	585/167	0,17	vigne	Steinweg	KERCHENMEYER André et son épouse Paulette née BOHN en c.d.b. idem	0,17		1 525,00	366,00	73,20		430,82	439,20 arrondi à 440,00	871,00			
2	10	562/167	0,07	vigne	Steinweg	idem	0,07		1 525,00									
3	10	611/198	4,48	vigne	Steinweg	KAUFFMANN Bernard et son épouse Liliane née FLORENCE idem	4,48		1 525,00	13 999,50	2 349,92			16 349,92	16 350,00			
4	10	612/148	2,94	vigne	Steinweg	idem	2,94		1 525,00									
5	10	614/201	1,76	vigne	Steinweg	idem	1,76		1 525,00									
6	10	598/189	2,92	vigne	Steinweg	BOHN François	2,92		1 525,00									
7	10	600/188	0,46	vigne	Steinweg	idem	0,46		1 525,00	10 522,50	1 828,37		2 917,44	15 268,31	15 270,00			
8	10	190	3,52	vigne	Steinweg	idem	3,52		1 525,00									
9	10	638/15	0,41	vigne	Steinweg	Les héritiers de ZUNG Marie Louise épouse de OZIMEC Vladimir idem	0,41		1 525,00	1 204,75	240,95			1 445,70	1 450,00			
10	10	404/15	0,38	vigne	Steinweg	idem	0,38		1 525,00									
11	9	277/67	0,26	vigne	Giesshuebel	ISSENMANN Charles (épouse Marie LETLERY) les héritiers inconnus	0,26		1 525,00	366,50	79,30			475,80	476,00			
12	10	200	5,45	vigne	Steinweg	SCHWAIGER Jean François, nu propriétaire 2, rue de Zimmerbach COLMAR	5,45		1 525,00	8 311,25	1496,69			9 807,94	9 810,00			
13	10	165	0,24	vigne	Steinweg	SCHWAIGER Armand et son épouse Claire née ESCHBACH pour 1/2 SCHWAIGER Christophe (FANTINO Irène) pour 1/2	0,24		1 525,00	366,00	73,20			439,20	440,00			
14	9	236/95	0,29	vigne	Giesshuebel	SCHOEPFER Julien et son épouse Françoise née ROECKLIN idem	0,29		1 525,00	3 095,75	619,15			3 714,90	3 715,00			
15	9	233/37	1,74	vigne	Giesshuebel	idem	1,74		1 525,00									
TOTAL GENERAL							25,10			38 262,25	6 760,78		3 348,26		48 362,00			

n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	INDEMNITES					MONTANT	
										Valeur de la parcelle en €	Indemnité de rempli en €	pour plantation en €	Parte de revenus vicicole sur 5 ans et rellage	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €	arrondi
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
COMMUNE D'INGERSHEIM																
16	9	233/69	0,32	vigne	Giesshuebel	WECK Germain 1, rue Tornatten à INGERSHEIM	0,32		1 525,00	488,00	97,60			585,60	590,00	
17	9	249/45	0,25	vigne	Giesshuebel	SPANNAGEL Michel époux Jeannine VONTHRON à COLMAR	0,25		1 525,00	381,25	76,25		209,40	457,50 arrondi à 460,00	670,00	
18	10	616/202	3,52	friche	Steinweg	WALDECK Roger à INGERSHEIM	3,52		1 525,00	5 368,00	1 055,20			7 978,70	7 980,00	
19	10	615/202	1,02	friche	Steinweg	WALDECK Roger à INGERSHEIM	1,02	délaissé	1 525,00	1 555,50				1 079,70	1 080,00	
20	10	618/1	0,59	jardin	Steinweg	Consorts WALDECK	0,59		1 525,00	899,75	179,95		p.m. indemnité pour reconstruction du mur de clôture	1 079,70	1 080,00	
21	10	624/6	0,68	jardin	Steinweg	Consorts RICARTE	0,68		1 525,00	1 037,00	207,40		idem	1 244,40	1 245,00	
22	10	267/63	0,33	terre à vigne	Steinweg	MEYER Jean-Paul	0,33		1 525,00	507,25	100,65			607,90	608,00	
23	10	266/63	6,15	"	Steinweg	idem	6,15		1 525,00	9 378,75	1 656,81			11 035,56	11 040,00	
24	10	628/5	0,60	jardin	Rue de l'Entien	NONNENMACHER Etienne et son épouse Marie Antoinette née ERNST	0,60		7 500,00	4 500,00	900,00		p.m. indemnité pour reconstruction du mur de clôture	5 400,00	5 400,00	
25	10	626/8	0,64	jardin	Rue de l'Entien	MULLER Francis à INGERSHEIM	0,64		1 525,00	976,00	195,20		idem	1 171,20	1 175,00	
26	10	622/4	0,36	jardin	Steinweg	Consorts MAYER	0,36		1 525,00	549,00	109,80		idem	658,80	660,00	
27	10	522/149	10,78	terre	Route de Colmar	Commune d'INGERSHEIM	10,78	UN EURO SYMBOLIQUE							1,00	
28	10	534/181	1,30	terre	Steinweg	Commune d'INGERSHEIM	1,30									
29	9	221/1	0,40	vigne	Giesshuebel	FLEITH Vincent à INGERSHEIM	0,40		1 525,00	610,00	122,00			732,00	732,00	
30	10	620/3	0,51	jardin	Steinweg	DILL Y Thierry et son épouse Fabienne née BRAUN	0,51		1 525,00	777,75	155,55		p.m. indemnité pour reconstruction du mur de clôture	933,50	935,00	
31	10	630/10	0,69	T à B annexe	Rue de l'Entien	BERGER André et son épouse Irène née SUTTER	0,69		7 500,00	5 175,00	1 026,25		idem	6 201,25	6 205,00	
TOTAL GENERAL							28,14			32 204,25	5 882,66		209,40		38 321,00	

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage										INDEMNITES					MONTANT TOTAL	
n° d'ordre section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	Indemnité de rempli en €	pour plantation en €	Perte de revenus viticole sur 5 ans et reffilage	Valeur de la parcelle en €	Ind. en € arrondi		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
COMMUNE D'INGERSHEIM																
32	10	206/165	0,65	vigne	Steinweg	0,65		1 525,00	991,25	198,25			1 189,50	1 200,00		
33	1	596/187	0,48	vigne	Steinweg	0,48		1 525,00	732,00	146,40			878,40	880,00		
TOTAL GENERAL									72 189,25	12 988,09			3 557,66	88 783,00		

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 FEV. 2007

TABLEAU Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR

Dans le cadre de la régularisation d'une acquisition foncière relative à l'opération de création d'une route départementale entre OBERHERGHEIM et NIEDERENTZEN (RD 18bis)

Sur le territoire de la commune de NIEDERENTZEN

Indemnités fixées aux termes d'un jugement prononcé le 28 novembre 2006

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières Immobilières

A COLMAR, le


Y. GRASS

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU Colmar, le

DE TERRAINS A ACQUERIR

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 FEV. 2007

Sur le territoire de la commune d'EGLINGEN
Régularisation d'emprise au droit de la RD 18 menant à HAGENBACH.

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 27 décembre 2006


Y. GRASS

n° d'ordre		section		Designation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES					MONTANT TOTAL	
				n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à aliéner en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	de remploi %-coi.11 en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Reportis						COMMUNE D' EGLINGEN										
1	2	215/153	0,15	Verger	Village	BRUN Aimé	0,15		700,00	105,00					105,00	
TOTAL GENERAL							0,15			105,00					105,00	

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

TABLEAU Colmar, le
DES TERRAINS A ACQUERIR

Sur le territoire de la commune de WILDENSTEIN
Régularisation d'emprise de la RD 13 bis.

Indemnités fixées aux termes d'un jugement prononcé le 06 novembre 2006

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières Immobilières

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 FEV. 2007

A COLMAR le 09 janvier 2007


Y. GRASS

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Colmar, le

TABLEAU
DE TERRAINS A ALIENER

Sur le territoire de la commune de BUHL
Vente d'un délaissé de la RD 429 à BUHL.

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR le 27 décembre 2006


Y. GRASS

REÇU A LA PRÉFECTURE

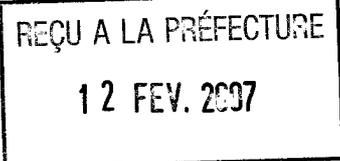
12 FEV. 2007

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage				INDEMNITES						MONTANT TOTAL					
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à aliéner en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	de remploi % col. 11 en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	Reports					COMMUNE DE BUHL									
1	2	396/154	1,85	sol	Rue du Rait	DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN	1,85		3000,00	5550,00					5550,00
TOTAL GENERAL							1,85			5 550,00					5550,00

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par Jeannine REBERT
Tél : 03.89.30.63.53

Colmar, le



**TABLEAU
DE TERRAINS A ALIENER**

sur le territoire de la commune de Munster

Liaison Rue de la République / Rue Sébastopol

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

à COLMAR, le

11 JAN. 2007


Yves GRASS

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par Joëlle FREYBOURGER
Tél : 03.89.30.63.45

Colmar, le

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 FEV. 2007

**TABLEAU
DE TERRAINS A ALIENER**

sur le territoire de la commune de Rixheim

Projet de création de la ZAC du Petit Prince

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

à COLMAR, le

11 JAN. 2007


Yves GRASS

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage				INDEMNITES							MONTANT TOTAL				
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à aliéner en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle	de remploi à 15 % en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. par prop. en €	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
					COMMUNE DE RIXHEIM										
1		303	15,19	terre	Rinderacker	Département du Haut-Rhin	15,19		915,00	32 995,00	5 244,00				38 239,00 €
1		682/302	20,87	terre	Rinderacker	Département du Haut-Rhin	20,87								
							36,06			32 995,00 €	5 244,00 €				38 239,00 €